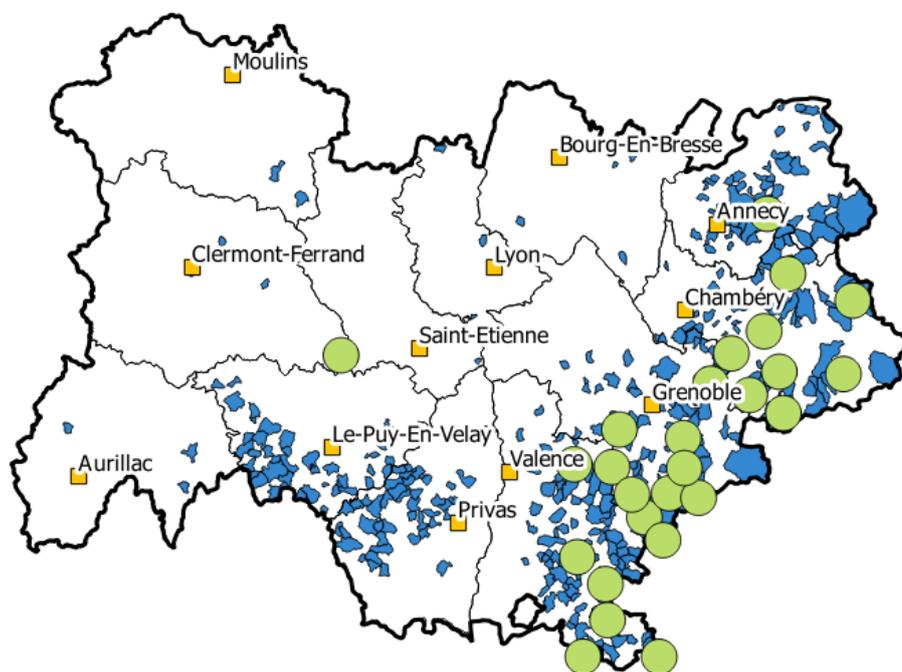




RÉSEAU
PASTORAL
Auvergne-Rhône-Alpes

EVOLUTION DE LA PREDATION DE 1998 À 2017 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET EN SAVOIE



LE MOT DU PRÉSIDENT DU RÉSEAU PASTORAL AUVERGNE RHÔNE ALPES

Le réseau pastoral Auvergne Rhône-Alpes a souhaité étendre à l'échelle de la grande Région l'analyse de l'évolution de la prédation en Drôme faite en 2014 par l'ADEM.

Ce rapport vise à compiler et à traiter :

- l'évolution de la dynamique lupine en Auvergne Rhône Alpes,
- l'évolution des stratégies d'attaques et le nombre croissant de victimes
- l'évolution des moyens de protection mis en œuvre sur les différents départements de la Région.

A cette échelle, il a été complexe de rassembler toutes les données souhaitées pour cette étude. Malgré des données incomplètes, les traitements présentés dans ce document sont relativement nouveaux et ont peu été abordés encore. Ils ouvrent de belles perspectives pour des analyses futures, avec des données complémentaires.

Il s'agit d'une analyse technique, sans parti pris, qui a pour but d'éclairer toutes les personnes confrontées à la problématique de la prédation des troupeaux domestiques.

Je tiens à remercier le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes pour son soutien à ce projet.

Philippe CANU


SOMMAIRE

I. DONNEES SUR LA DYNAMIQUE LUPINE	PAGES 1 À 2
• Zones de Présence Permanente (ZPP)	1
• Effectifs minimum retenus	2
II. ATTAQUES SUR LES TROUPEAUX DOMESTIQUES	PAGES 3 À 14
• Expansion du territoire soumis aux attaques	3
• Bilan nombre d'attaques et de victimes	5
• Evolution du nombre d'attaques et de victimes	7
• Des ovins victimes, mais pas que !	9
• De plus en plus d'attaques de jour	11
• Des attaques toute l'année désormais	11
• Des attaques même sur troupeaux protégés	13
III. MESURES DE PROTECTION	PAGES 15 À 22
• Les premiers dispositifs d'aide à la protection 6 ans après les premières attaques ...	15
• La mesure 7.62	15
• Carte des Cercle1 et Cercle2	16
• Une croissance des dépenses entre 7 et 12% en Auvergne-Rhône-Alpes	16
• Répartition des dépenses entre les départements	17
• 2 cas de figures quant à la prépondérance des options de protection	18
• L'embauche de bergers salariés ou de prestataires pour les estives	19
• Le forfait éleveur davantage mobilisé pour valoriser les zones pastorales	20
• Des investissements matériels en hausse en fin de période	21
• Des chiens nombreux en Savoie et en Drôme	22
CADRE MÉTHODOLOGIQUE	PAGE 23

LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ECONOMIE ALPESTRE DE SAVOIE

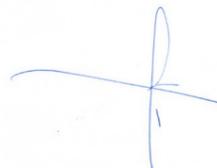
Analyser sans polémique des données fournies par les services de l'Etat, fournir de l'information au plus près des territoires, sur une problématique qui n'est plus seulement une problématique d'éleveurs mais également une problématique de territoire doit permettre ensemble :

- de partager le diagnostic,
- de réfléchir aux solutions à développer collectivement pour soutenir les alpages, et plus largement les espaces pastoraux soumis à la prédation,
- et de proposer des solutions permettant de garder comme objectif une cohabitation apaisée entre les différentes activités sur les espaces pastoraux.

L'enjeu est de taille mais d'importance pour notre territoire savoyard.

En complément de l'appui du Conseil Régional, le Conseil Départemental a permis, par son soutien, d'affiner l'analyse à l'échelle de nos territoires, de nos intercommunalités. En mon nom et au nom d'Albert TOURT, mon prédécesseur qui a engagé ce projet, je tiens à les remercier pour leur soutien.

Emmanuel HUGUET
Président de la SEA



ZONES DE PRÉSENCE PERMANENTE (ZPP)

Zones de Présence Permanente (ZPP) : définies lorsqu'un territoire est peuplé à l'année et depuis au moins deux hivers consécutifs, par un ou plusieurs individus, constitués en meute (trois individus minimum ou reproduction avérée) ou non. La façon conventionnelle de représentation cartographique des ZPP est un disque d'environ 30 000 ha. Sa représentation géographique est indicative et peut varier au fil des années.

Présence régulière ou occasionnelle : établie sur la base de l'abondance et la récurrence des indices de présence du loup au cours des deux années passées, à l'échelle d'une commune.

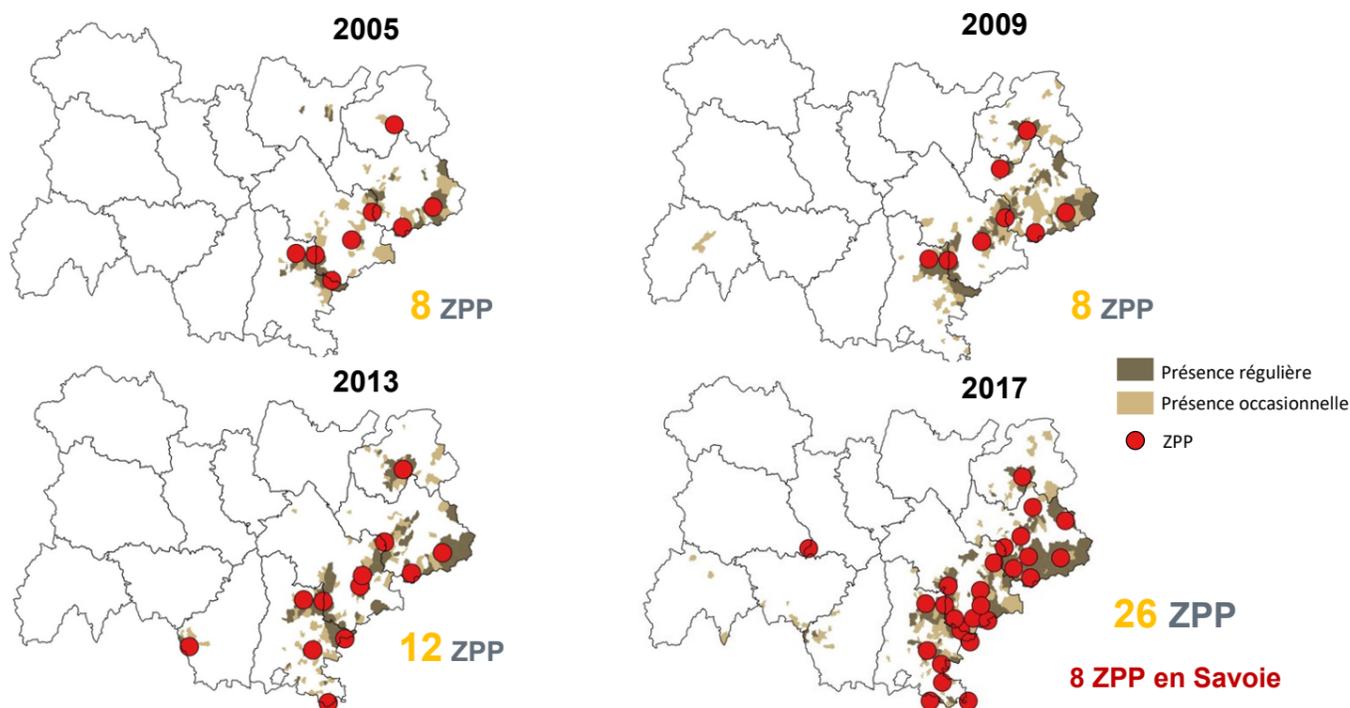


Figure 1 : Evolution de la présence du loup depuis 2005, à quatre pas de temps différents

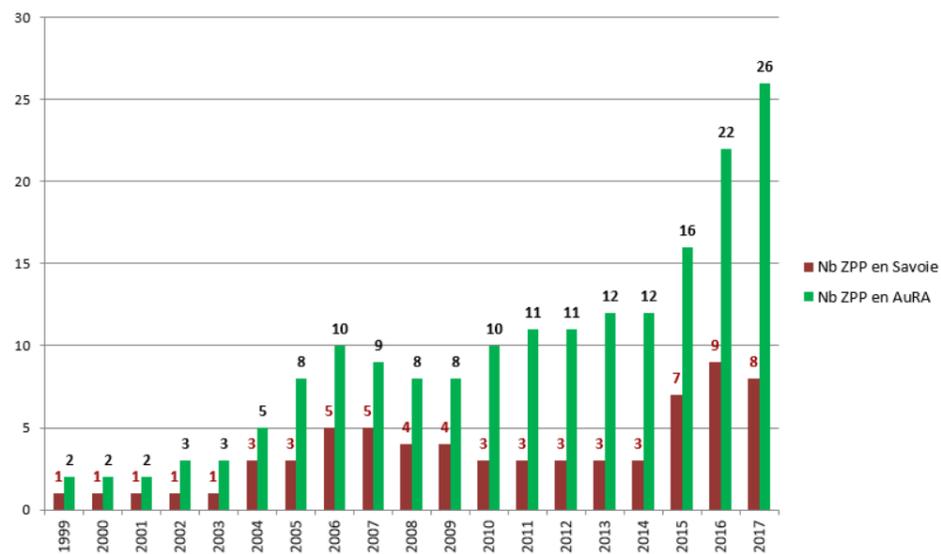
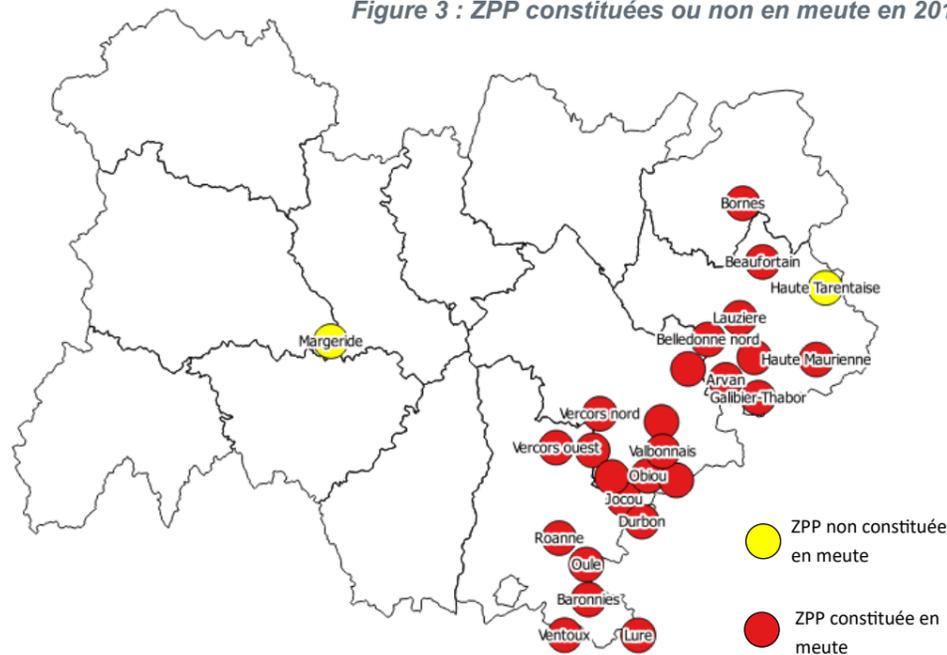


Figure 2 : Evolution du nombre de ZPP de 1999 à 2017

- Le nombre de ZPP en AuRA est resté assez stable de 2010 à 2014 mais connaît depuis 2015 **une forte hausse (+120% en 3 ans !)**.

- **En Savoie**, certaines ZPP ont disparu comme dans les Bauges entre 2016 et 2017. D'autres apparaissent du fait du scindement d'une meute comme Belledonne Sud-Arvan. Et enfin, certaines apparaissent, **sur de nouveaux territoires** comme en Tarentaise.

Figure 3 : ZPP constituées ou non en meute en 2017



Les ZPP sont un **indicateur démographique très intéressant** qui caractérise assez bien la présence de l'espèce lupine.

Les ZPP peuvent être constituées ou non en meute.

Seules les ZPP de la Haute Tarentaise et de la Margeride n'étaient pas constituées en meute fin 2017 ; il y a donc **reproduction a minima sur les 24 autres ZPP** de la Région.

> **100% des meutes de loups sont dans les Alpes**

> **24 meutes sont en Auvergne Rhône Alpes, soit 36% des meutes françaises**

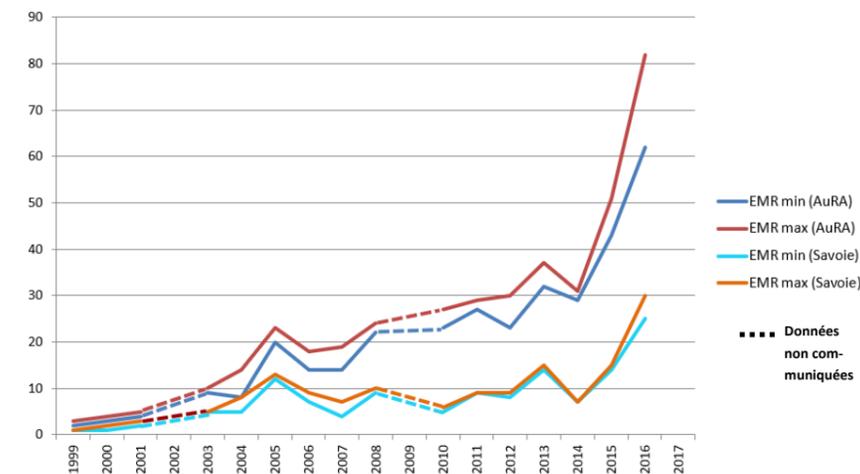
> **8 meutes sont en Savoie, soit 12 % des meutes françaises**

EFFECTIFS MINIMUM RETENUS

Les membres du réseau de correspondants loup/lynx collectent à l'année des indices qui permettent de donner un « Effectif Minimum Retenu - EMR » correspondant à un effectif de loups par ZPP. Cet EMR est en réalité **une plage d'effectifs mini/maxi**.

Le comptage exhaustif de tous les individus (en ZPP et en dispersion) est impossible. Pour avoir une estimation du nombre réel de loups, l'ONCFS utilise des méthodes statistiques complexes. Pour faire une approximation rapide il convient, d'appliquer un coefficient multiplicateur moyen de 2.5 pour mieux appréhender l'effectif total.

Figure 4 : Evolution de l'effectif de loups (EMR) de 1999 à 2016



- **En Auvergne Rhône Alpes en 2017 :**

> **estimation entre 62 et 82 loups en ZPP (EMR min et max des 26 ZPP)**

> **approximativement entre 155 et 205 loups en tout soit environ 40% des loups français en AuRA**

- **En Savoie en 2017 :**

> **estimation entre 25 et 30 loups en ZPP (EMR min et max des 8 ZPP)**

> **approximativement entre 62 et 75 loups en tout en Savoie**

EXPANSION DU TERRITOIRE SOUMIS AUX ATTAQUES DE 1998 ET 2017

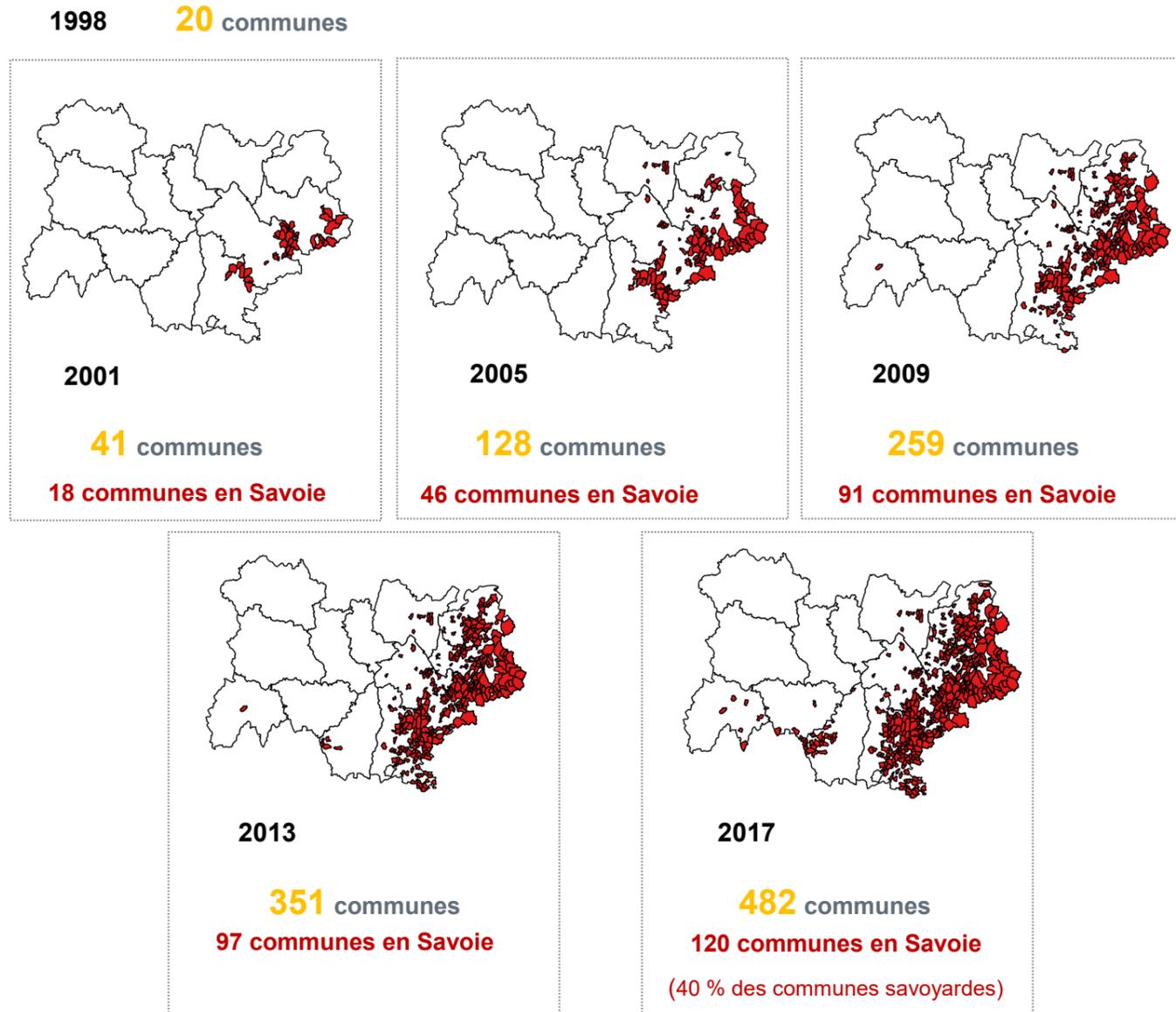


Figure 5 : Communes (cumulées) où des attaques ont été constatées depuis 1998, à cinq pas de temps différents

Exemple de lecture : en 2005, 128 communes ont subi au moins une attaque depuis 1998

En 2001, se dénotaient 3 foyers : Vercors, Belledonne et Maurienne. Jusqu'en 2009, les attaques se sont multipliées vers le nord ouest.

En 2013, les attaques se produisent aussi sur le massif central. A l'est de la Région, les communes interstitielles sont progressivement toutes impactées. **482 communes ont subi au moins une attaque entre 1998 et 2017**, soit 12% des communes de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

EXPANSION DU TERRITOIRE SOUMIS AUX ATTAQUES DE 1998 ET 2017

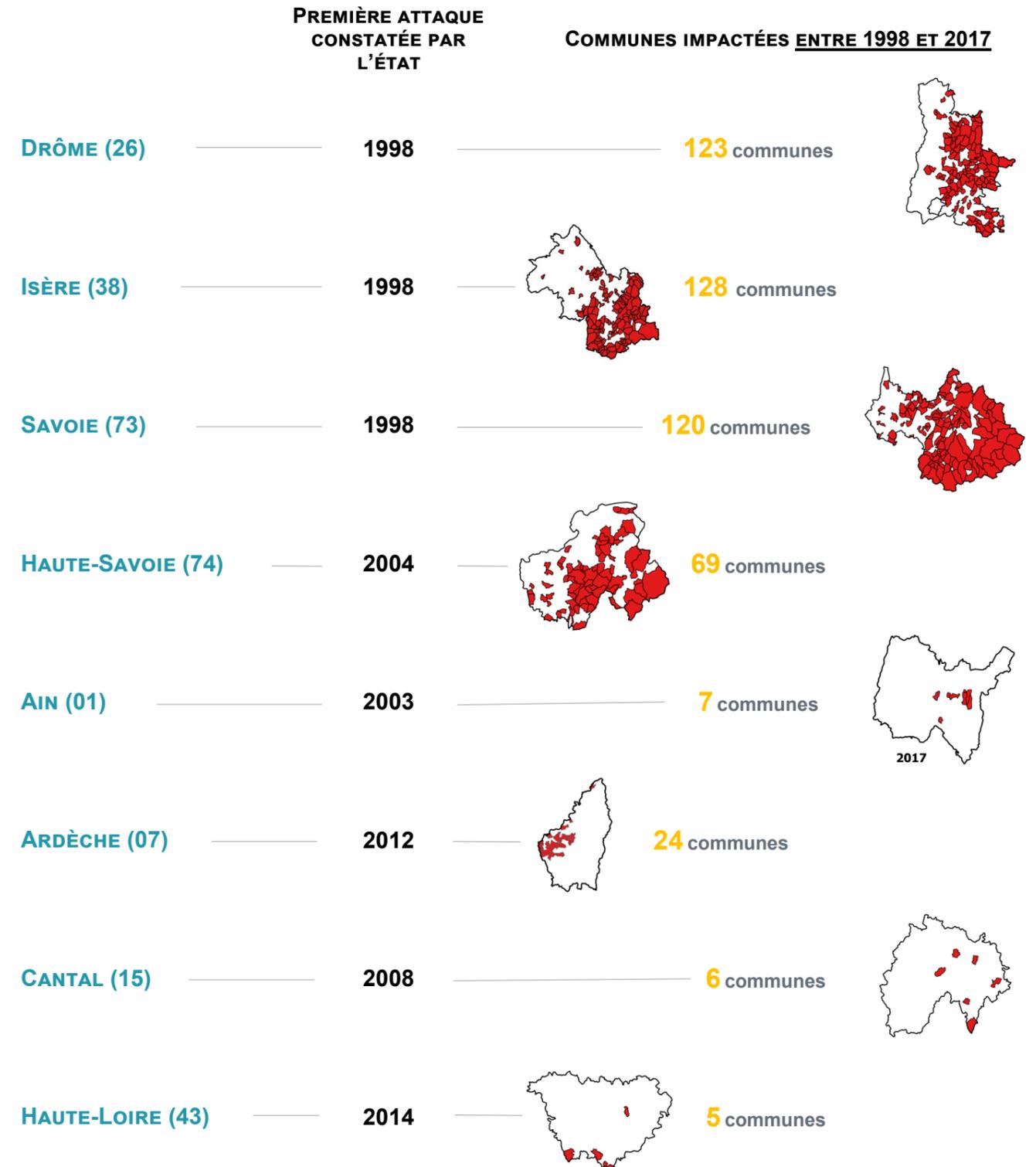


Tableau 1 : Bilan des attaques de 1998 à 2017 par département

BILAN DU NOMBRE D'ATTAQUES ET DE VICTIMES DE 1998 À 2017

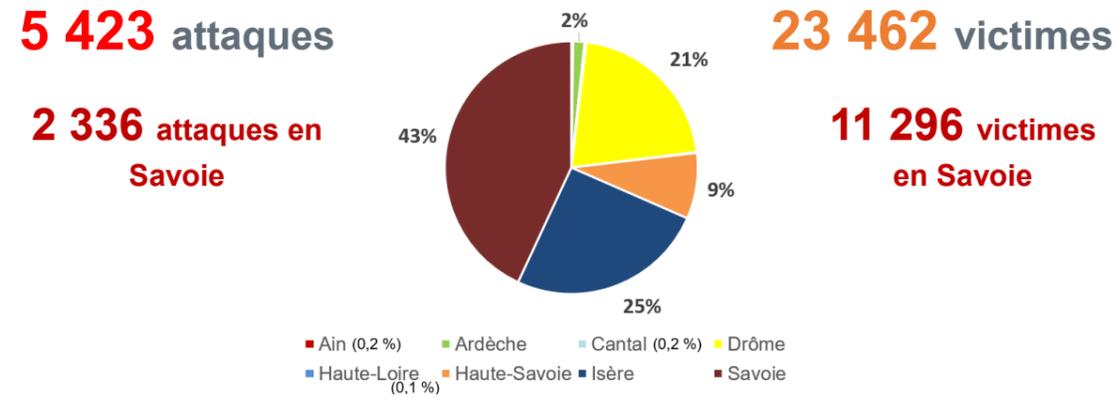


Figure 6 : Répartition des attaques, de 1998 à 2017, en fonction des départements

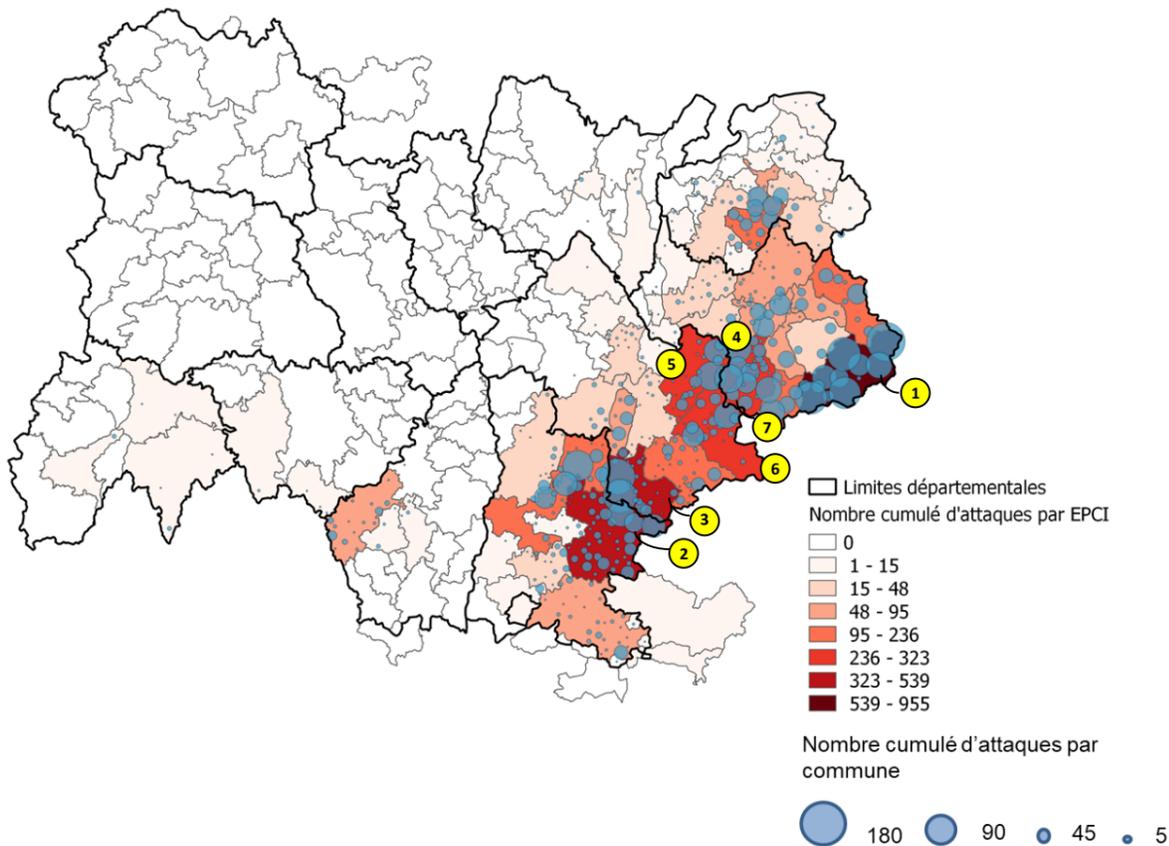


Figure 7 : Nombre cumulé d'attaques, de 1998 à 2017, par commune et par EPCI

Les 10 EPCI* les plus touchés représentent à eux seuls :

> 70 % des attaques

> 67 % des victimes sur la Région

> 4 EPCI parmi les 10 plus touchés sont des EPCI du département de la Savoie

*EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

BILAN DU NOMBRE D'ATTAQUES ET DE VICTIMES DE 1998 À 2017

Département	Nombre total d'attaques	Nombre total de victimes
DRÔME	1145	3931
ISÈRE	1375	6214
SAVOIE	2336	11296
HAUTE-SAVOIE	457	1495
AIN	13	55
ARDÈCHE	79	392
CANTAL	12	43
HAUTE-LOIRE	6	36

Tableau 2 : Nombre total d'attaques et de victimes par département, de 1998 à 2017

Nom de l'EPCI	Nombre total d'attaques	Nombre total de victimes	Département
1 CC Haute-Maurienne Vanoise	955	3623	SAVOIE
2 CC du Diois	539	2042	DROME
3 CC du Trièves	439	1587	ISERE
4 CC du Canton de la Chambre	323	1287	SAVOIE
5 CC Le Grésivaudan	316	1035	ISERE
6 CC de l'Oisans	316	2060	ISERE
7 CC Coeur de Maurienne Arvan	314	1400	SAVOIE
8 CC des Vallées de Thônes	236	711	HAUTE-SAVOIE
9 CC du Royans-Vercors	207	532	DROME
10 CC Maurienne Galibier	177	1561	SAVOIE
CC du Val de Drôme	176	582	DROME
CC de la Matheysine	146	1083	ISERE
CC de Haute-Tarentaise	138	827	SAVOIE
CC des Baronnies en Drôme Provençale	95	358	DROME
CC du Massif du Vercors	84	264	ISERE
CC des Vallées d'Aigueblanche	83	645	SAVOIE
CC de la Montagne d'Ardèche	64	298	ARDECHE
CC Porte de Maurienne	61	752	SAVOIE
...
CC Coeur de Tarentaise	57	283	SAVOIE
CC Les Versants d'Aime	57	332	SAVOIE
CA Arlysère	53	297	SAVOIE
CC Val Vanoise	47	167	SAVOIE
CA Chambéry Métropole-Coeur des Bauges	34	50	SAVOIE
CC Coeur de Savoie	27	56	SAVOIE
CC Coeur de Chartreuse	8	16	SAVOIE
CC du Lac d'Aiguebelette	3	2	SAVOIE
CA Grand Lac - CA du Lac du Bourget	2	3	SAVOIE
CC de Yenne	1	2	SAVOIE
CC Val Guiers	0	0	SAVOIE

Tableau 3 : Nombre total d'attaques et de victimes sur les EPCI, de 1998 à 2017

EVOLUTION DU NOMBRE D'ATTAQUES ET DE VICTIMES DE 1998 À 2017

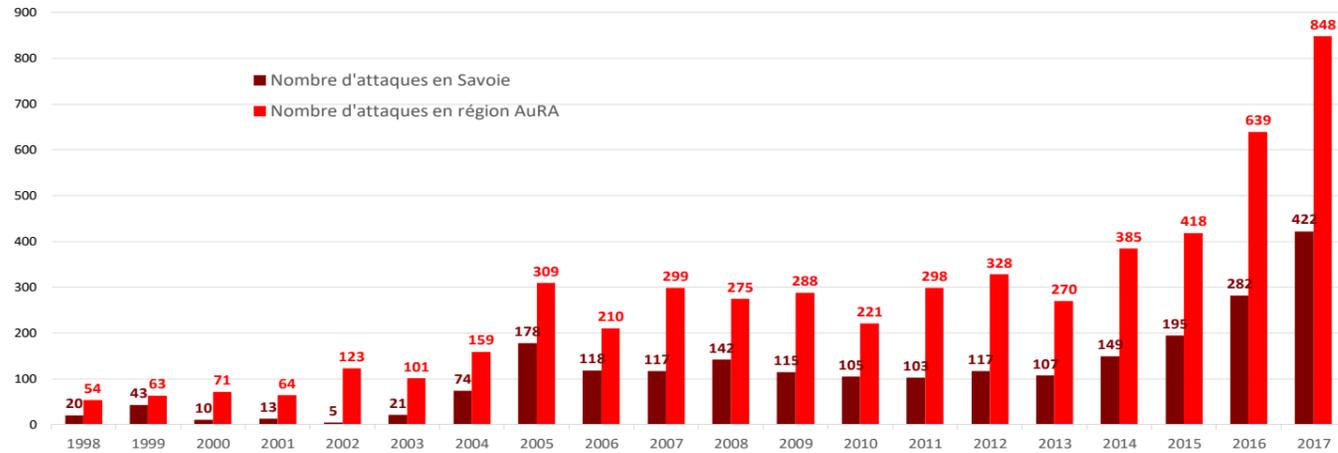


Figure 8 : Evolution du nombre d'attaques chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes et en Savoie

En moyenne, une attaque fait 4 victimes en région AuRA

Sur la Savoie, la moyenne est de 5 victimes par attaque.

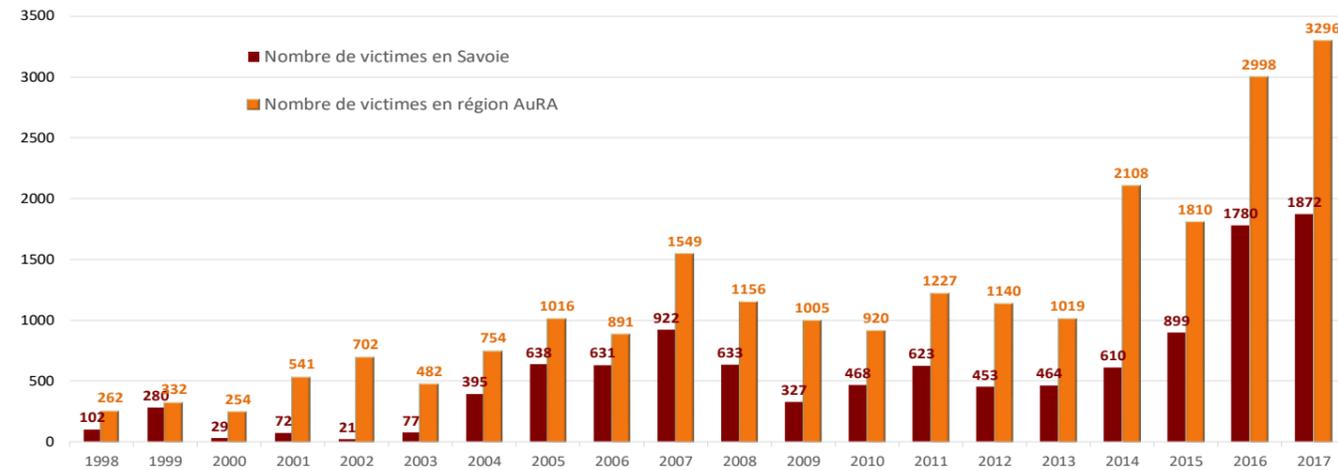


Figure 9 : Evolution du nombre de victimes chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes et en Savoie

> La proportion des attaques en Auvergne Rhône Alpes par rapport aux chiffres nationaux a évolué ces dernières années. L'expansion du territoire des loups a fait diminuer la proportion de 2007 à 2013 mais la densification des meutes ces dernières années fait repartir les chiffres à la hausse.

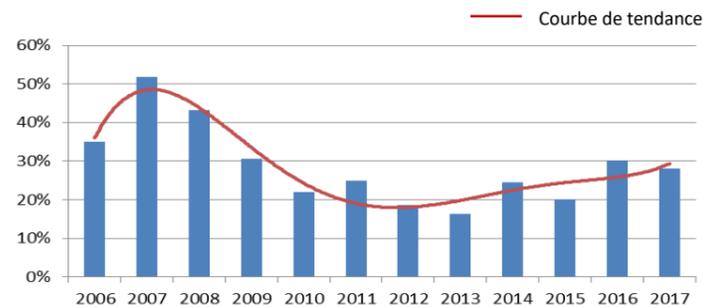


Figure 10 : Evolution de la proportion des attaques en AuRA par rapport aux chiffres nationaux, de 2006 à 2017

EVOLUTION DU NOMBRE D'ATTAQUES DE 1998 À 2017

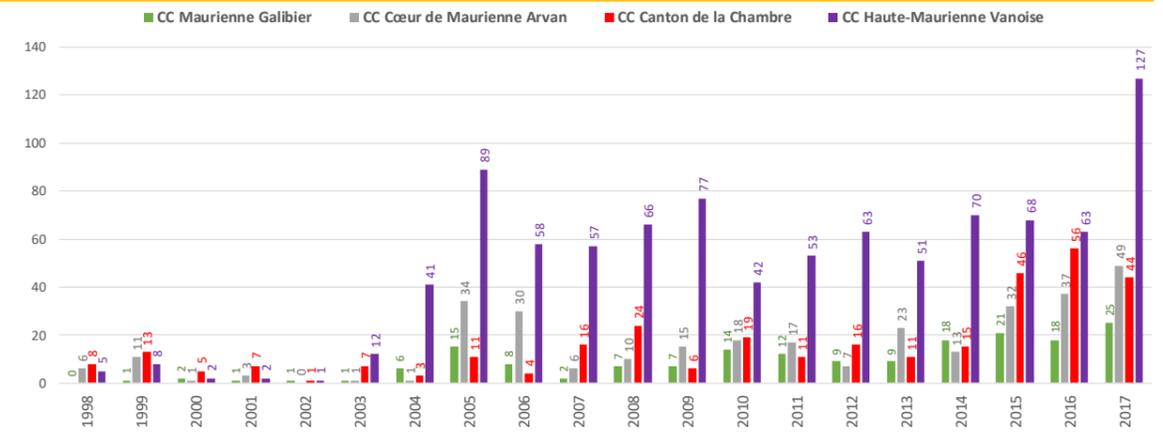


Figure 11 : Evolution du nombre d'attaques chaque année sur les 4 EPCI les plus touchés en Savoie

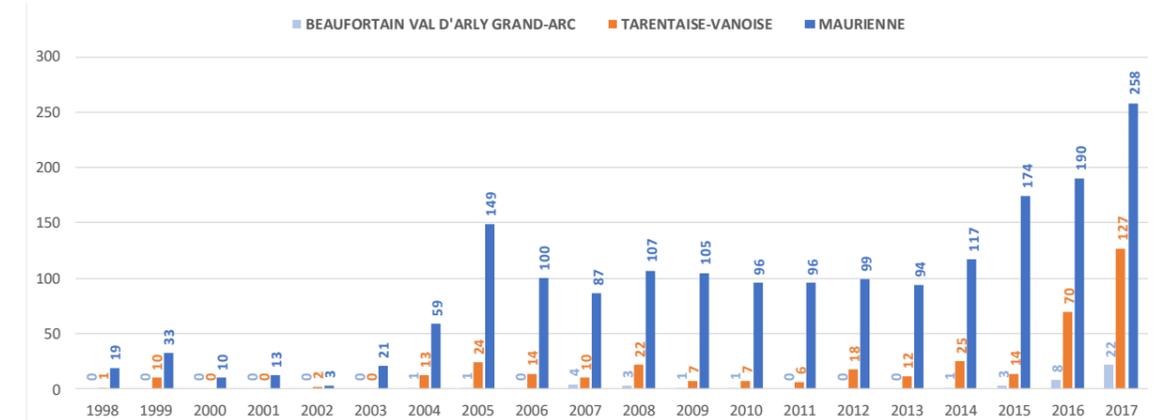
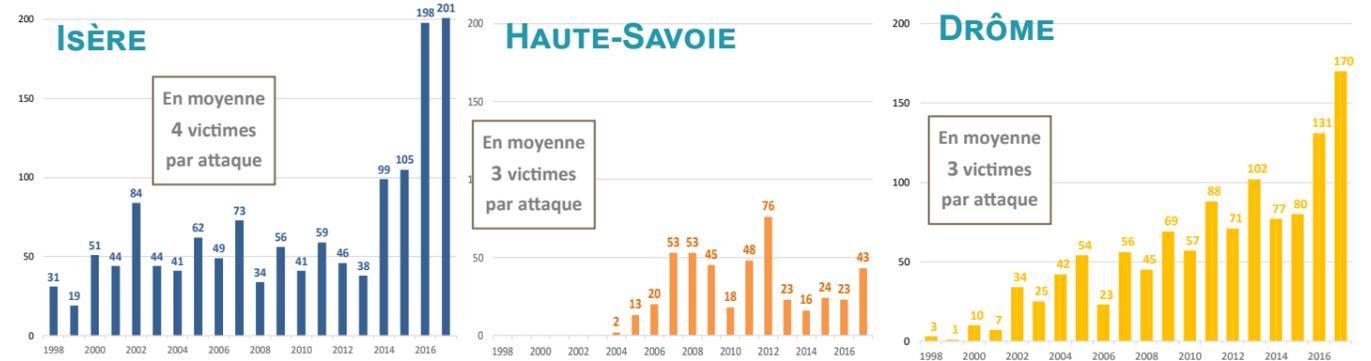


Figure 12 : Evolution du nombre d'attaques sur les trois plus grands territoires pastoraux de Savoie (supports des Plan Pastoraux Territoriaux)



	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ARDÈCHE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18	-	40	13	2	6
AIN	-	-	-	-	-	11	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CANTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3	0	0	0	0	2	0	2	4
HAUTE-LOIRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	2	1	1	1	2

Figure 13 : Evolution du nombre d'attaques chaque année sur les autres départements de la région AuRA

DES OVINS VICTIMES, MAIS PAS QUE !

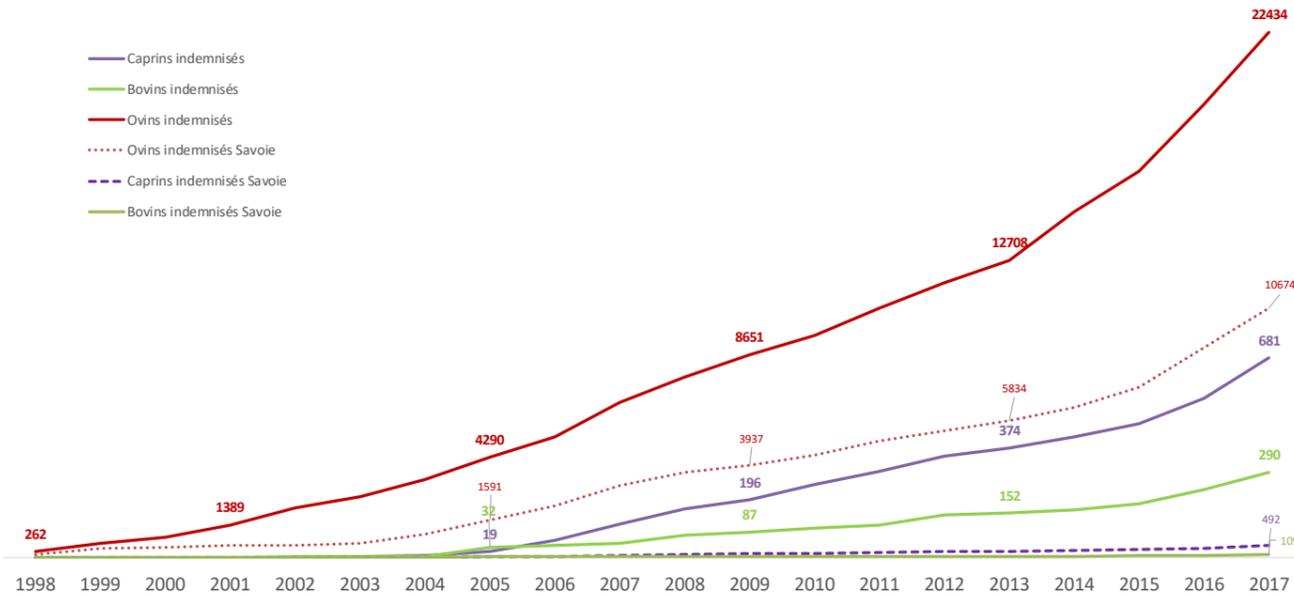


Figure 14 : Evolution du nombre de victimes cumulées, par espèce, de 1998 à 2017, en région AuRA et en Savoie



Figure 15 : Part des différentes espèces (en nombre de victimes), de 1998 à 2017

Le nombre de **bovins prédatés** est croissant. Cette tendance a également été observée en Région PACA. Bien que les chiffres soient largement inférieurs à ceux des ovins, **l'application du coefficient UGB tempère franchement cet écart.**

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur les besoins nutritionnels de chaque type d'animaux. Ainsi 1 UGB équivaut à une vache laitière, un ovine correspond à 0,15 UGB. Donc 109 bovins représentent environ 109 UGB, et 10674 ovins représentent environ 1601 UGB.

LA SAVOIE EST LE DÉPARTEMENT LE PLUS IMPACTÉ

	DRÔME	ISÈRE	SAVOIE	HAUTE-SAVOIE	AIN	ARDÈCHE	CANTAL	HAUTE-LOIRE
Ovins	3764	6083	10674	1404	53	382	40	34
Caprins	85	40	492	62	1	1	0	0
Bovins	76	67	109	26	1	9	0	2
Autres	6	24	21	3	0	0	3	0
Total	3931	6214	11296	1495	55	392	43	36

Tableau 4 : Bilan du nombre de victimes cumulées par espèce et par département, de 1998 à 2017

	CC HAUTE-MAURIENNE VANOISE	CC CANTON DE LA CHAMBRE	CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	CC MAURIENNE GALIBIER
Ovins	3336	1222	1371	1491
Caprins	248	49	20	52
Bovins	29	11	8	17
Autres	10	5	1	1
Total	3623	1287	1400	1561

Tableau 5 : Bilan du nombre de victimes cumulées par espèce sur les 4 EPCI les plus touchés de Savoie, de 1998 à 2017

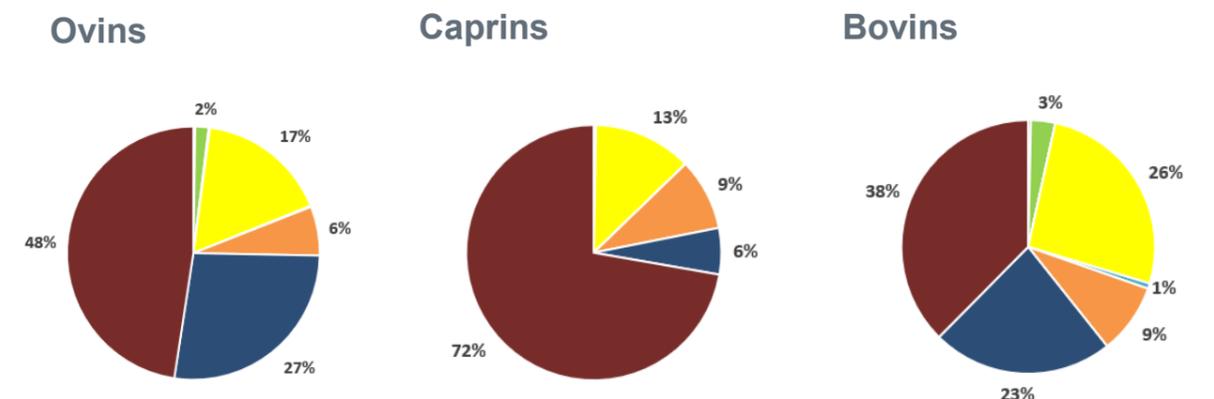


Figure 16 : Répartition des victimes par département sur la période 1998 et 2017

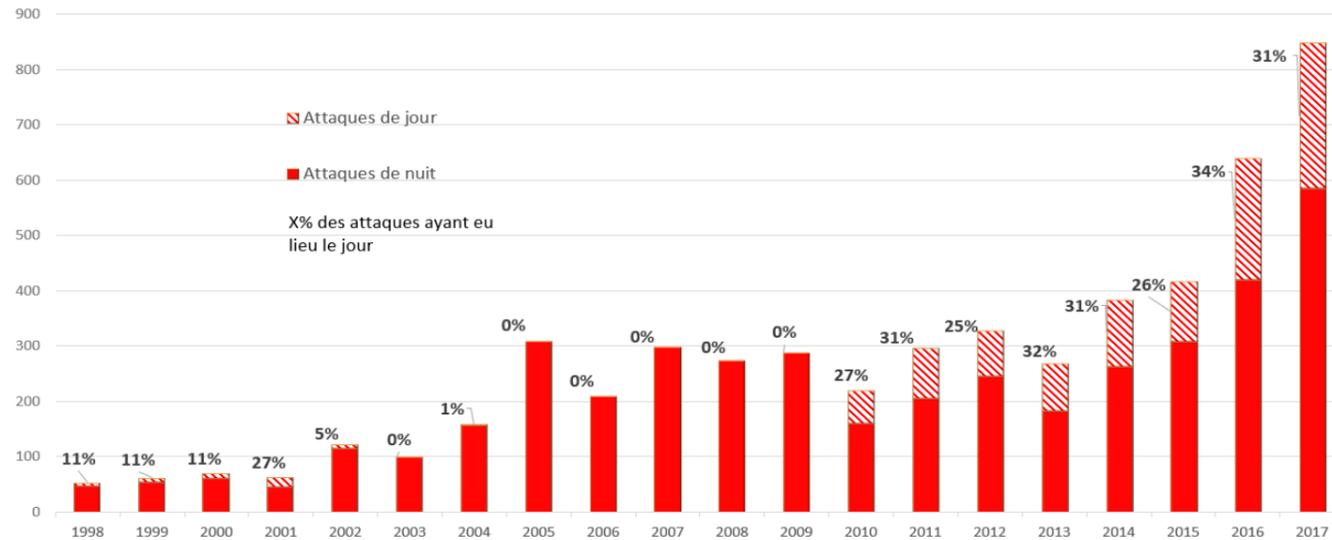


DE PLUS EN PLUS D'ATTAQUES DE JOUR

1998-2009 : 5% des attaques de loup se déroulaient « de jour »

2010-2017 : 31% des attaques de loup se déroulaient « de jour »

RÉGION AuRA



SAVOIE

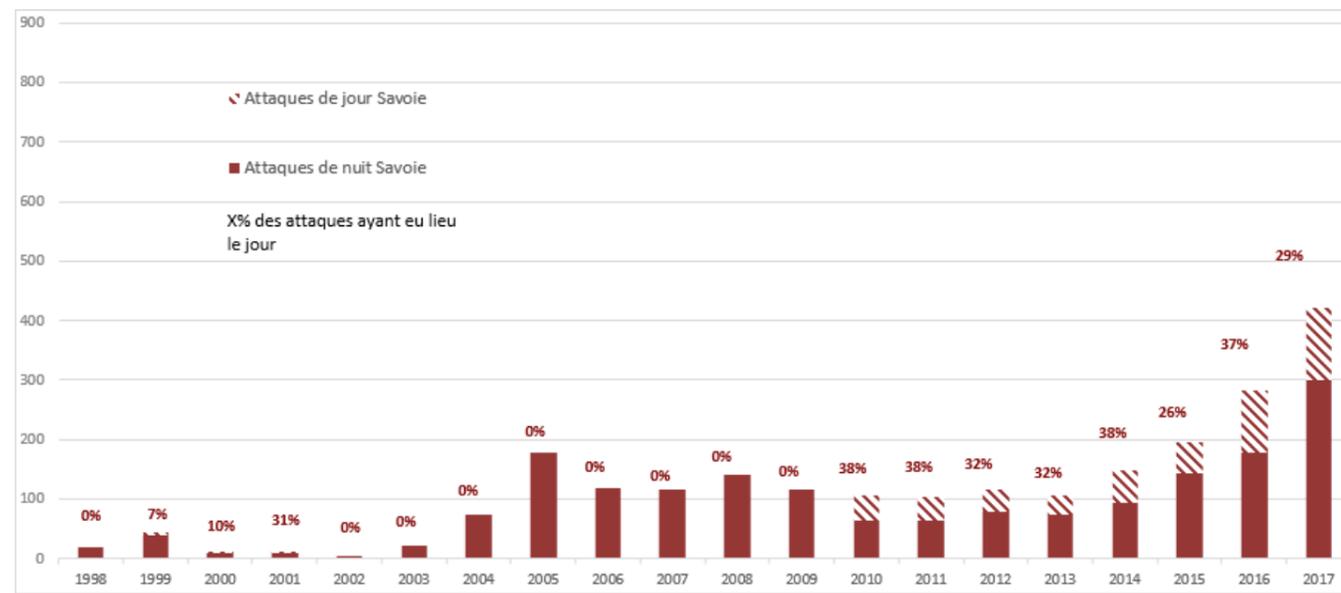
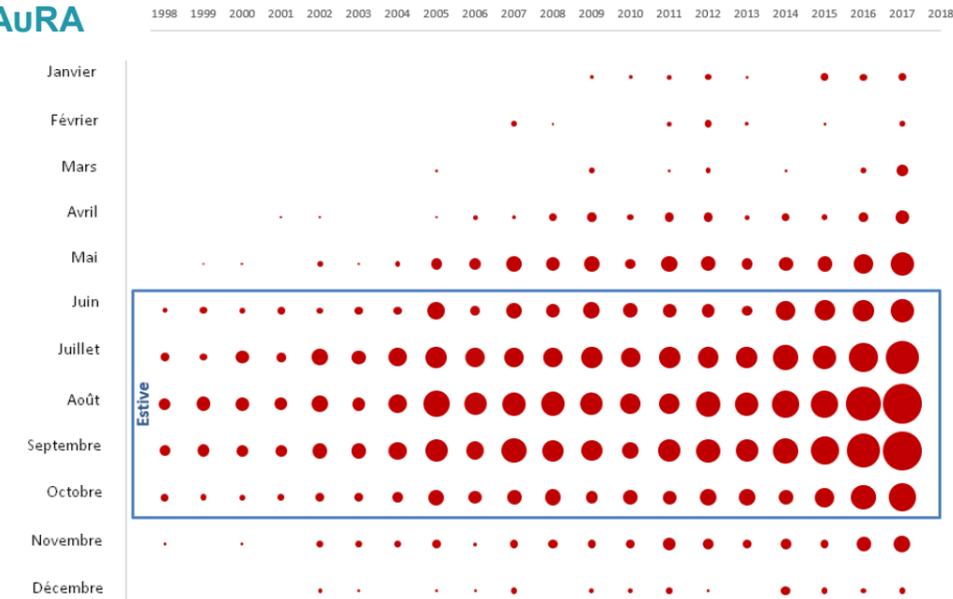


Figure 17 : Evolution de la répartition des attaques entre le jour et la nuit chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes et en Savoie

DES ATTAQUES TOUTE L'ANNÉE DÉSORMAIS

Les départements au Sud comme la Drôme, avec des troupeaux toute l'année dehors (hivernages) subissent depuis 2007/2008 des attaques hors période d'estive. Sur les départements plus alpins, comme l'Isère et la Savoie, les troupeaux sont en bâtiment l'hiver mais la période de prédation s'est étendue au fil du temps sur la totalité des mois où les animaux sont au pâturage que ce soit en alpage ou à proximité des exploitations.

RÉGION AuRA



SAVOIE

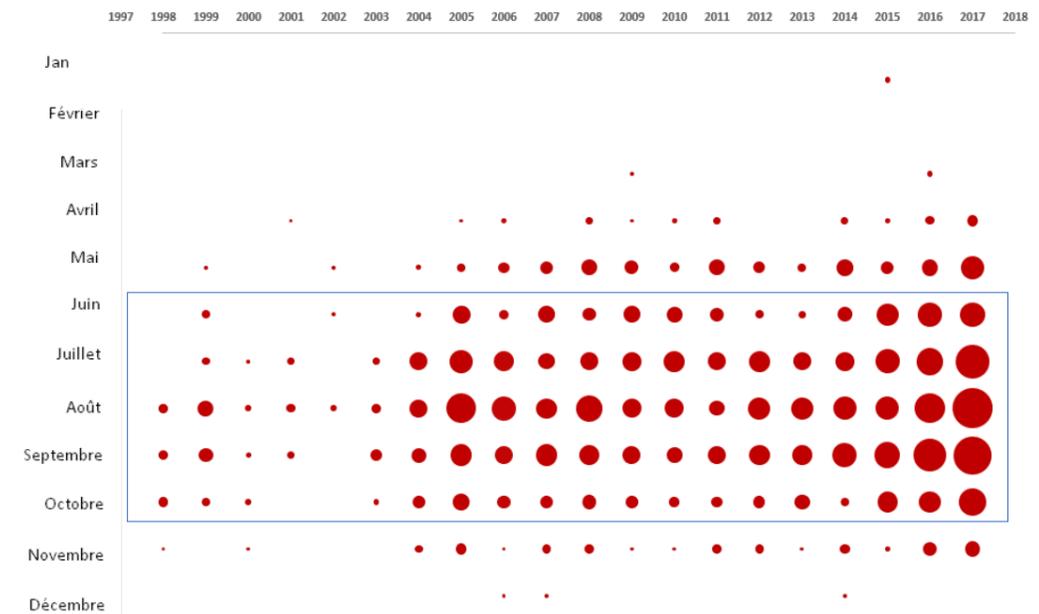


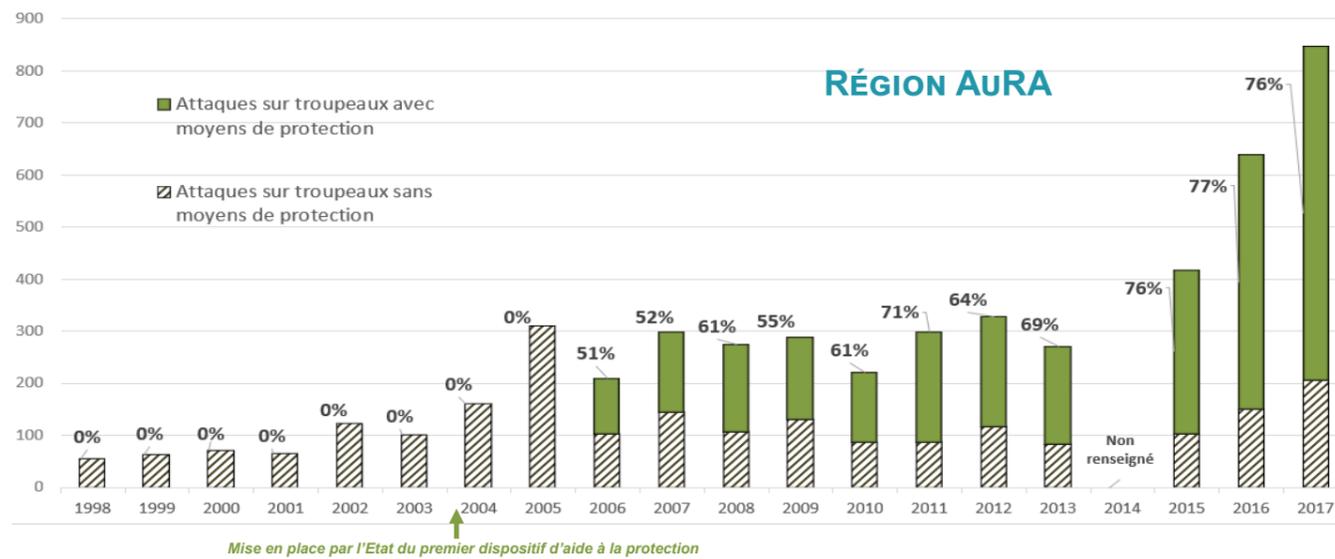
Figure 18 : Périodes de l'année où des attaques ont été constatées en région AuRA et en Savoie. La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'attaques

DES ATTAQUES MÊME SUR TROUPEAUX PROTÉGÉS

■ ATTAQUES SUR TROUPEAUX PROTÉGÉS :

En 2017, **76%** des attaques ont eu lieu sur des troupeaux bénéficiant de mesure(s) de protection*.

* Au moins une mesure de protection. Les troupeaux de bovins ne sont jamais considérés comme protégés. Voir précisions sur les moyens de protection p.15



En 2017, **89%** des attaques ont eu lieu sur des troupeaux bénéficiant de mesure(s) de protection* en Savoie.

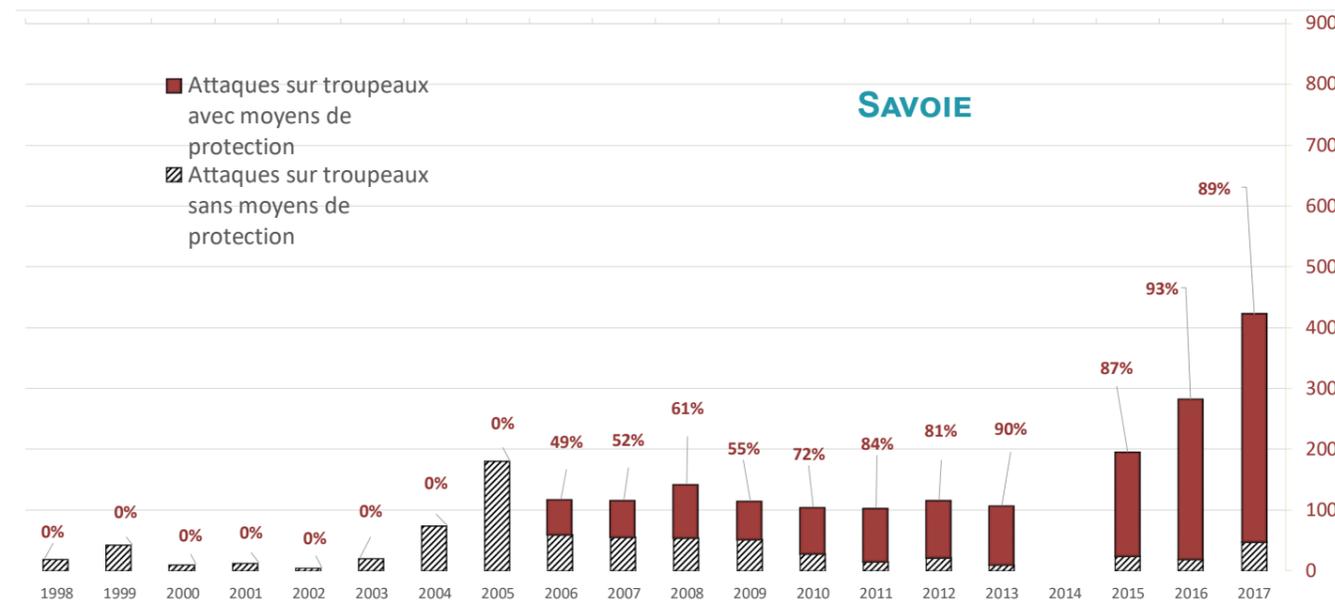


Figure 19 : Evolution de la part d'attaques sur des troupeaux avec moyen(s) de protection en région Auvergne-Rhône-Alpes et en Savoie

LES 3 DÉPARTEMENTS LES PLUS TOUCHÉS SONT CEUX QUI METTENT LE PLUS EN ŒUVRE DE MOYENS DE PROTECTION ET OÙ L'ON DÉNOMBRE LE PLUS GRAND NOMBRE DE MEUTES DE LOUPS

Département	ATTAQUES SUR TROUPEAUX PROTÉGÉS	DÉROCHEMENT*		
	% d'attaques sur des troupeaux protégés en 2017	% d'attaques avec dérochement	Nombre de victimes liées à un dérochement (total sur)	% de victimes liées à un dérochement
DRÔME	72 %	1 %	260	7 %
ISÈRE	63 %	1 %	437	7 %
SAVOIE	89 %	3 %	2894	26 %
HAUTE-SAVOIE	40 %	4 %	123	8 %
AIN	Pas d'attaque en 2017	0 %	0	0 %
ARDÈCHE	50 %	0 %	0	0 %
CANTAL	0 %	0 %	0	0 %
HAUTE-LOIRE	0 %	0 %	0	0 %
TOTAL			3714	

* ne prend pas en compte les possibles dérochements de 2014 car information non disponible

Tableau 6 : Caractéristiques des attaques par département sur la période de 1998 à 2017

De 1998 à 2017, à l'échelle de la région, **2%** des attaques ont donné lieu à un dérochement

102 attaques avec dérochement en AuRA

Nombre de victimes par dérochement		
Min	Moy	Max
1	36	479

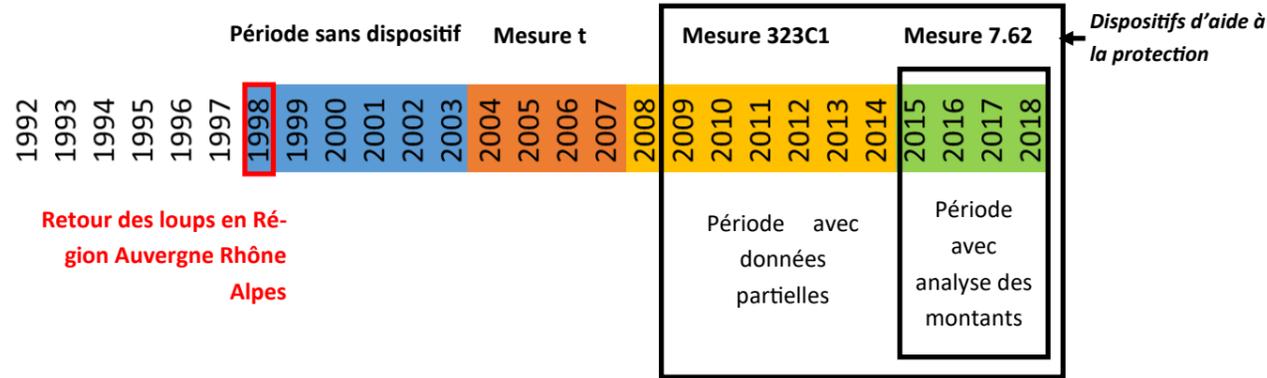
> La Savoie, la Drôme et l'Isère subissent la plupart des attaques sur des troupeaux mettant en œuvre des moyens de protection. Les attaques se produisant sur des troupeaux non protégés surviennent généralement sur des secteurs nouveaux peu concernés encore par la prédation et où les éleveurs se font surprendre. Le cas de l'Ardèche ou de la Haute Savoie le montre également.

> Il est compliqué pour les éleveurs d'anticiper les moyens de protection avant même d'avoir eu les premières attaques compte-tenu des bouleversements et du surcroit de travail qu'ils représentent sur les exploitations agricoles.

EPCI	ATTAQUES SUR TROUPEAUX PROTÉGÉS	DÉROCHEMENT*		
	% d'attaques sur des troupeaux protégés en 2017	% d'attaques avec dérochement	Nombre de victimes liées à un dérochement (total sur)	% de victimes liées à un dérochement
CC HAUTE-MAURIENNE VANOISE	90 %	2 %	298	8
CC CANTON DE LA CHAMBRE	92 %	2 %	82	6
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	95 %	3 %	473	34
CC MAURIENNE GALIBIER	93 %	5 %	547	35

Tableau 7 : Caractéristiques des attaques sur les 4 EPCI de Savoie les plus touchés sur la période de 1998 à 2017

LES PREMIERS DISPOSITIFS D'AIDE À LA PROTECTION 6 ANS APRÈS LES PREMIÈRES ATTAQUES



LA MESURE 7.62

La mesure 7.62 vise à assurer le maintien des activités pastorales malgré la contrainte croissante de la prédation. L'aide versée permet d'accompagner les **éleveurs d'ovins et caprins** dans l'évolution de leur système d'élevage en limitant les surcoûts liés à la mise en place de moyens de protection du troupeau.

Seuls les éleveurs exerçant **au moins 30 jours de pâturage** (non forcément consécutifs) **dans les communes classées en cercle 1 ou en cercle 2** par arrêté préfectoral sont éligibles à ces aides.

Les différentes options mobilisables sont :

1. **Gardiennage renforcé / surveillance renforcé des troupeaux** (embauche, prestation de service ou forfait éleveur)
2. **Chiens de protection des troupeaux** (achat, entretien, stérilisation, test de comportement)
3. Investissements matériels (parcs électrifiés)
4. **Analyse de vulnérabilité**
5. **Accompagnement technique** (conseil individuel ou formation collective pour l'installation des clôtures, l'éducation et la gestion des chiens de protection, l'accompagnement à la construction de la protection du troupeau...)

Les éleveurs pâturant en **cercle 1** ont accès à **toutes les options de la mesure**. Les éleveurs pâturant en **cercle 1 et 2** mais moins de 30 jours en cercle 1, ont accès aux **options 2,3 et 5**.

Le **taux d'aide** est de **80%** de la dépense éligible, 20 % reste donc à chaque de l'éleveur, hormis pour la réalisation d'analyses de vulnérabilité et l'accompagnement technique et de tests de comportement des chiens de protection où le taux s'élève à 100%. Les éleveurs doivent faire l'avance de trésorerie.

Pour les troupeaux pâturant en **cœur de parc national** ou en **réserve naturelle nationale**, le taux d'aide pour les dépenses liées au gardiennage/surveillance des troupeaux s'élève à 100%. A noter que la prise en charge du salaire des bergers se fait sur la base du SMIC, à noter que le salaire des bergers est bien souvent supérieur au SMIC.

Définition des cercles 1 et 2

- ⇒ **cercle 1** : tout ou partie des communes sur lesquelles la présence du loup est régulièrement détectée ou probablement présent
- ⇒ **cercle 2** : tout ou partie des communes situées à proximité du cercle 1 et susceptibles d'être colonisées par le loup

Le zonage est défini chaque année par arrêté préfectoral.

CARTE DES CERCLE1 ET CERCLE2

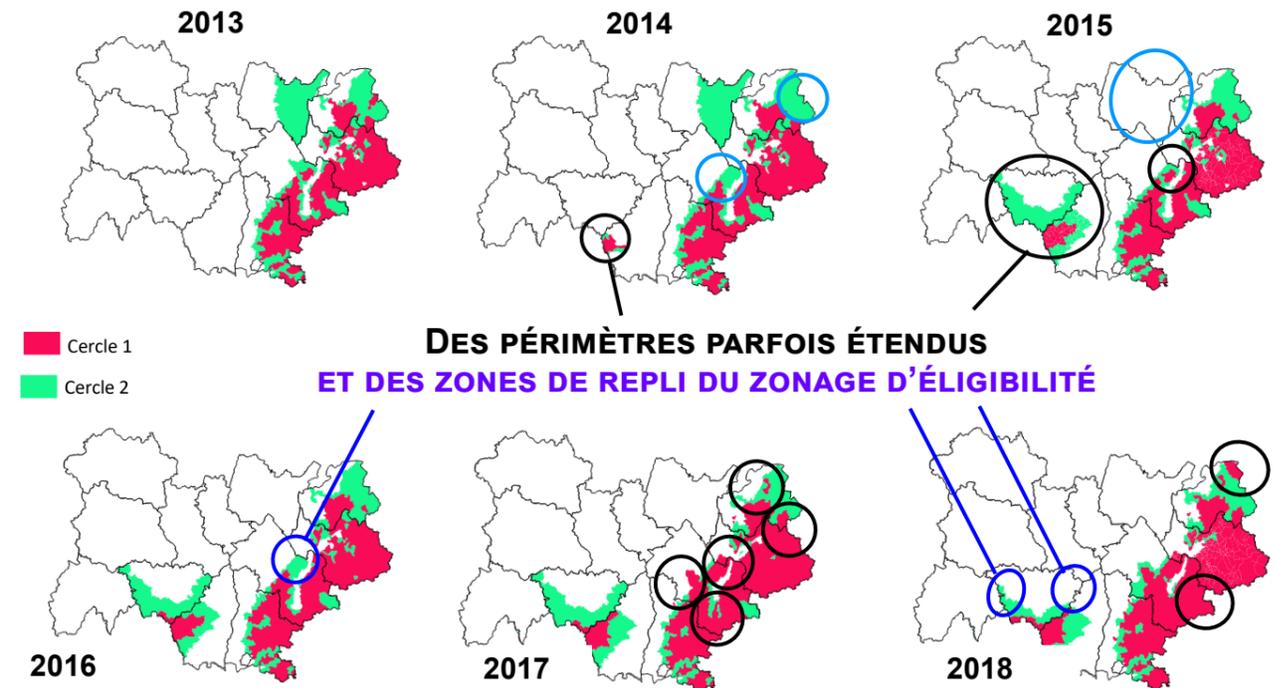


Figure 20 : Evolution du zonage d'éligibilité aux aides, de 2013 à 2018

Des mesures de protection ont été souscrites par des éleveurs de 375 communes de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

S'ajoutent aussi des contrats pris par des éleveurs transhumants sur des estives de la Région dans une cinquantaine de communes hors Auvergne Rhône Alpes (principalement Région Sud et Occitanie).

NB : En Savoie environ 100 000 brebis (sur 150 000 pâturant en estive) viennent des départements du Sud de la France

UNE CROISSANCE DES DÉPENSES ENTRE 7 ET 12% EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Les montants alloués à la protection ne cessent d'augmenter sur la Région chaque année, avec une hausse comprise entre 7 et 12% selon les années.

> **les mesures de protection en Auvergne Rhône Alpes représentent 40% des dépenses nationales sur la période 2015-2018 (7.62)**

> **les mesures de protection en Savoie représentent 13 % des dépenses nationales sur la période 2015-2018 (7.62)**

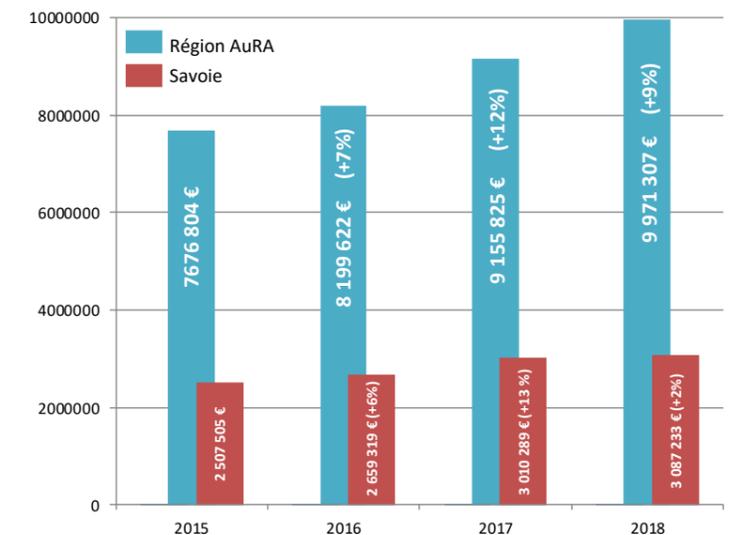
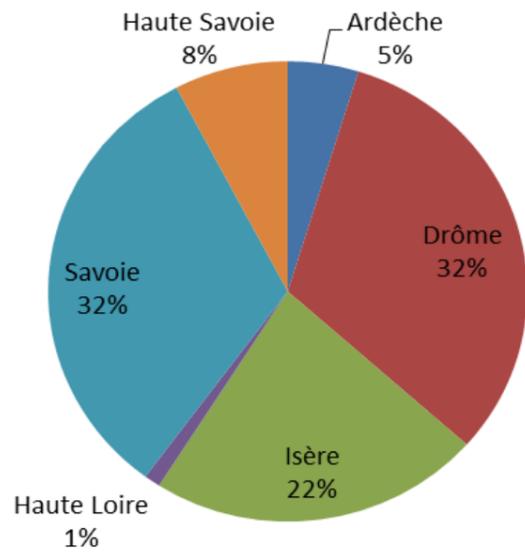


Figure 21 : Evolution du montant total régional d'aides alloué à la protection des troupeaux, de 2015 à 2018

LA SAVOIE ET LA DRÔME CONCENTRENT LES 2/3 DES DÉPENSES SUR LES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES



En 4 ans (2015 à 2018)
 > 11 264 000€ en Savoie
 > 11 132 000€ en Drôme
 > 7 862 000€ en Isère
 > 2 692 000€ en Haute Savoie
 > 1 670 000 € en Ardèche

Figure 22 : Répartition du montant des aides entre les départements, de 2015 à 2018

SEULE L'ARDÈCHE NE CONNAIT PAS UNE HAUSSE DES DÉPENSES SUR LA RÉGION

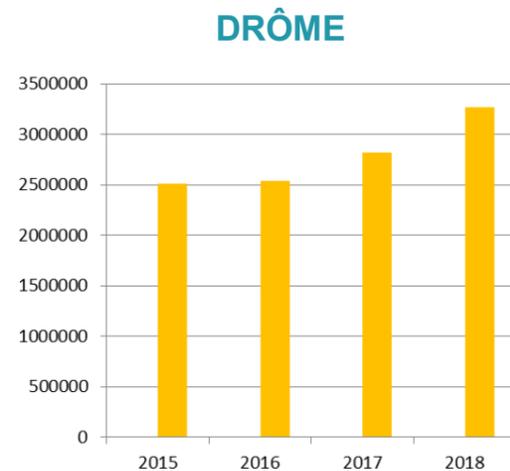
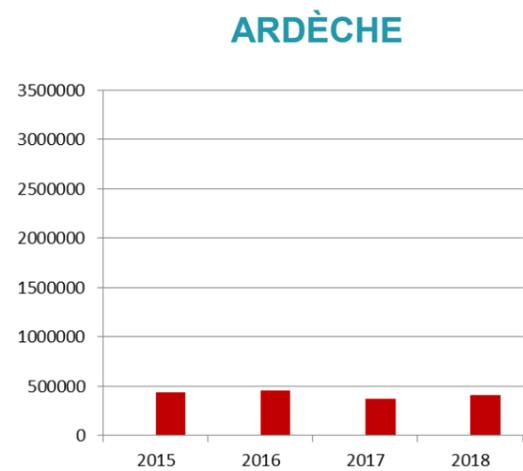
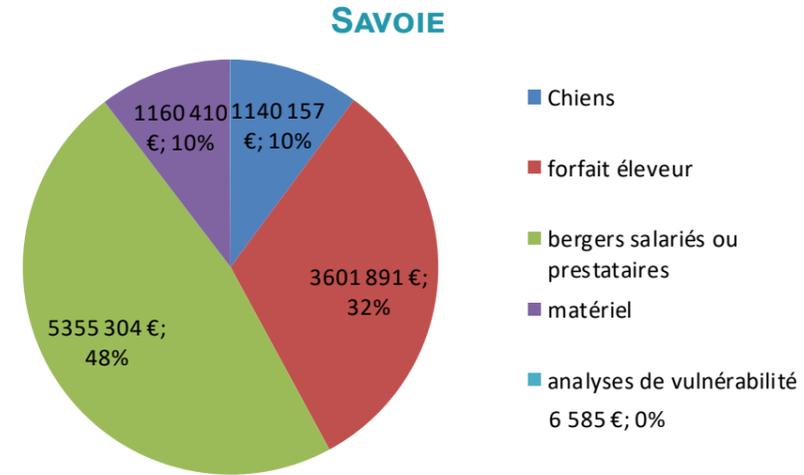


Figure 23 : Comparaison de l'évolution des montants d'aides entre l'Ardèche et la Drôme, de 2015 à 2018

A la différence de l'Ardèche (qui connaît moins d'attaques qu'à une période), tous les départements de la Région concernés par la prédation, à l'image de la Drôme, connaissent des hausses sensibles de leurs dépenses annuelles pour la protection des troupeaux.

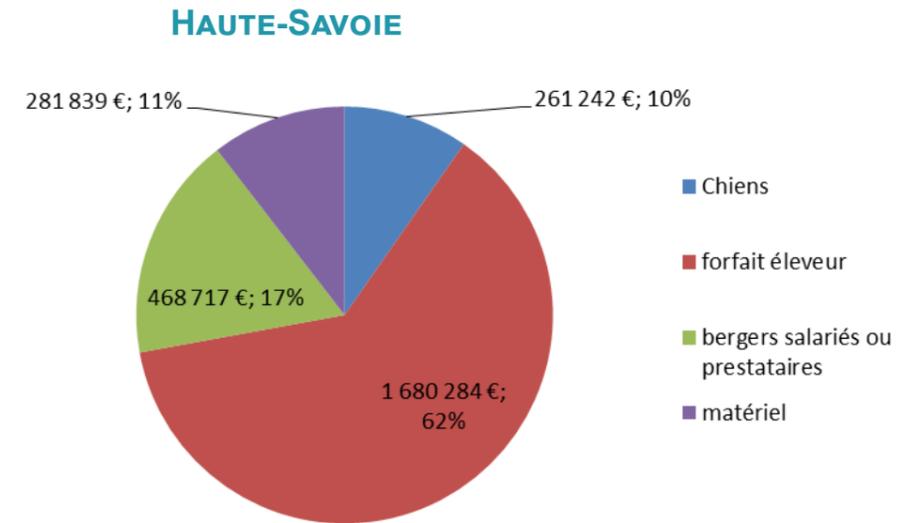
2 CAS DE FIGURES QUANT À LA PRÉPONDÉRANCE DES OPTIONS DE PROTECTION



En revanche, en Savoie comme en Isère, l'embauche de bergers salariés ou de prestataires de service représente la moitié des dépenses.

Figure 24 : Répartition des différentes options, dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie cumul de 2015 à 2018

La Haute-Savoie comme l'Ardèche ou la Drôme ont peu d'estives ovines collectives. La compensation du surcoût de travail via le forfait journalier est le principal poste de dépense pour ces 3 départements.



PRESQUE 13 MILLIONS € DE SALAIRES DE BERGERS ET DE PRESTATIONS EN 4 ANS ! PLUS DE 5 MILLIONS € À L'ÉCHELLE DE LA SAVOIE

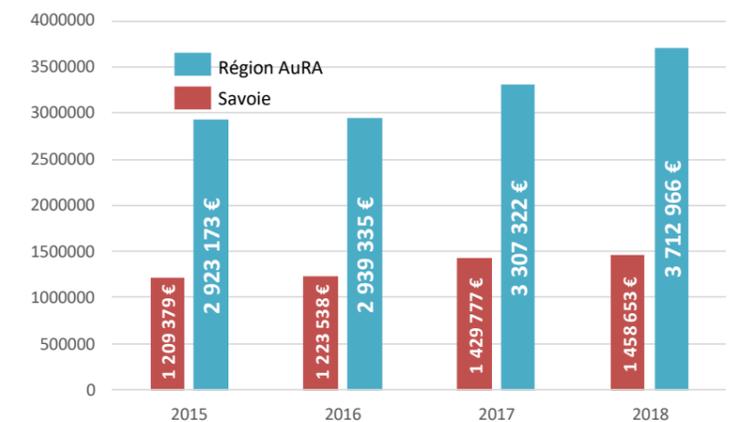


Figure 25 : Evolution du montant des aides bergers salariés ou prestataires à l'échelle de la région AuRA

L'EMBAUCHE DE BERGERS SALARIÉS OU DE PRESTATAIRES POUR LES UNITÉS PASTORALES A FONCTION D'ESTIVE

RÉGION AURA

- Parcs ou réserves naturelles
- Hors parcs ou réserves naturelles

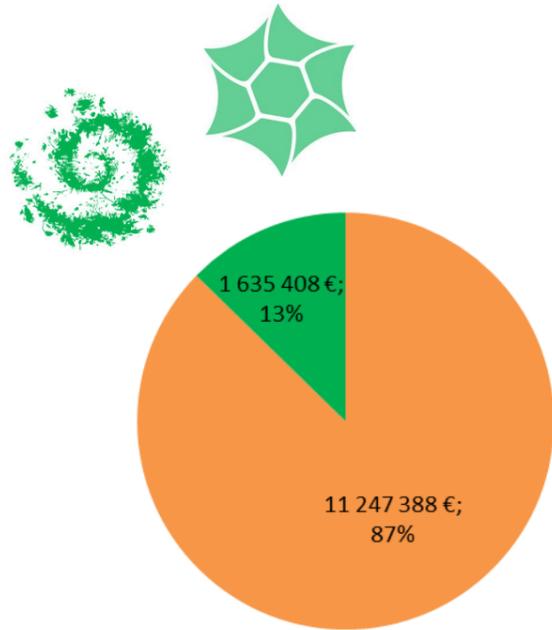


Figure 26 : Dépenses d'embauche en parc ou en réserve naturelle, de 2015 à 2018, en région AuRA

Savoie	Hors parcs ou réserves naturelles	Parcs ou réserves naturelles
Dépenses bergers salariés ou prestataires	4 574 283 €	747 065 €
% de dossiers	79%	21%

L'essentiel des dépenses pour l'embauche de bergers ou de prestataire de service **se fait hors parc ou réserve naturelle**. En parc ou réserve naturelle, les dépenses d'embauche sont prises en charge à 100 %. Hors parc et réserve, ce n'est pas le cas. **Cela signifie que les éleveurs ont eu à leur charge plus de 2 250 000€ (20%) pour garder leurs troupeaux (cela représente 900 000 € en Savoie)**. Ce calcul est un minimum, dans la mesure où souvent l'embauche dépasse le plafond subventionnable fixé par l'Administration.

L'essentiel de ces dépenses se répartit entre les troupeaux intermédiaires comprenant de 450 à 1200 bêtes (majoritaires) et ceux supérieurs à 1500 bêtes (pour lesquels les éleveurs embauchent souvent deux personnes : berger et aide-berger).

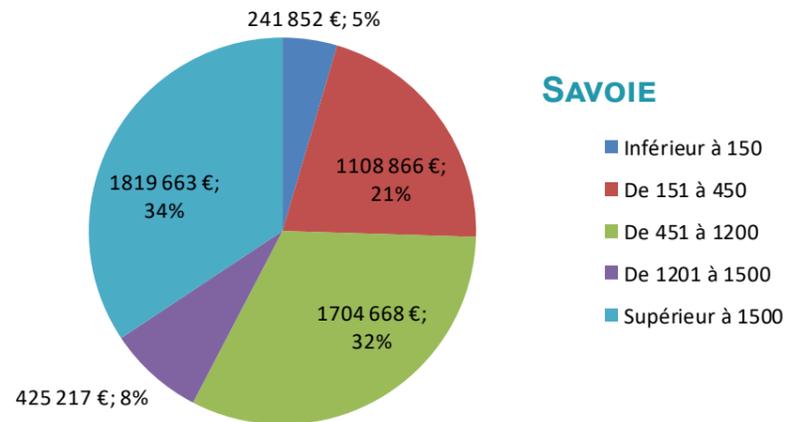


Figure 27 : Tailles des troupeaux concernés par les aides à l'embauche, de 2015 à 2018, en Savoie

LE FORFAIT ÉLEVEUR D'AVANTAGE MOBILISÉ POUR VALORISER LES ZONES PASTORALES

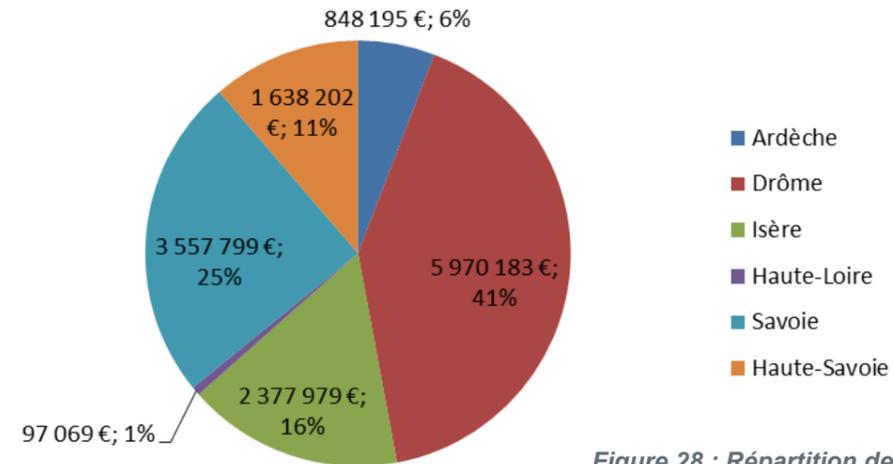


Figure 28 : Répartition des forfaits éleveur entre les départements, de 2015 à 2018

La Drôme est le département de la Région AURA où les éleveurs mobilisent le plus le forfait éleveur pour compenser le surcoût de travail lié à la présence des prédateurs.

Il est également largement mobilisé en Savoie sur des alpages individuels gérés par les éleveurs eux-mêmes.

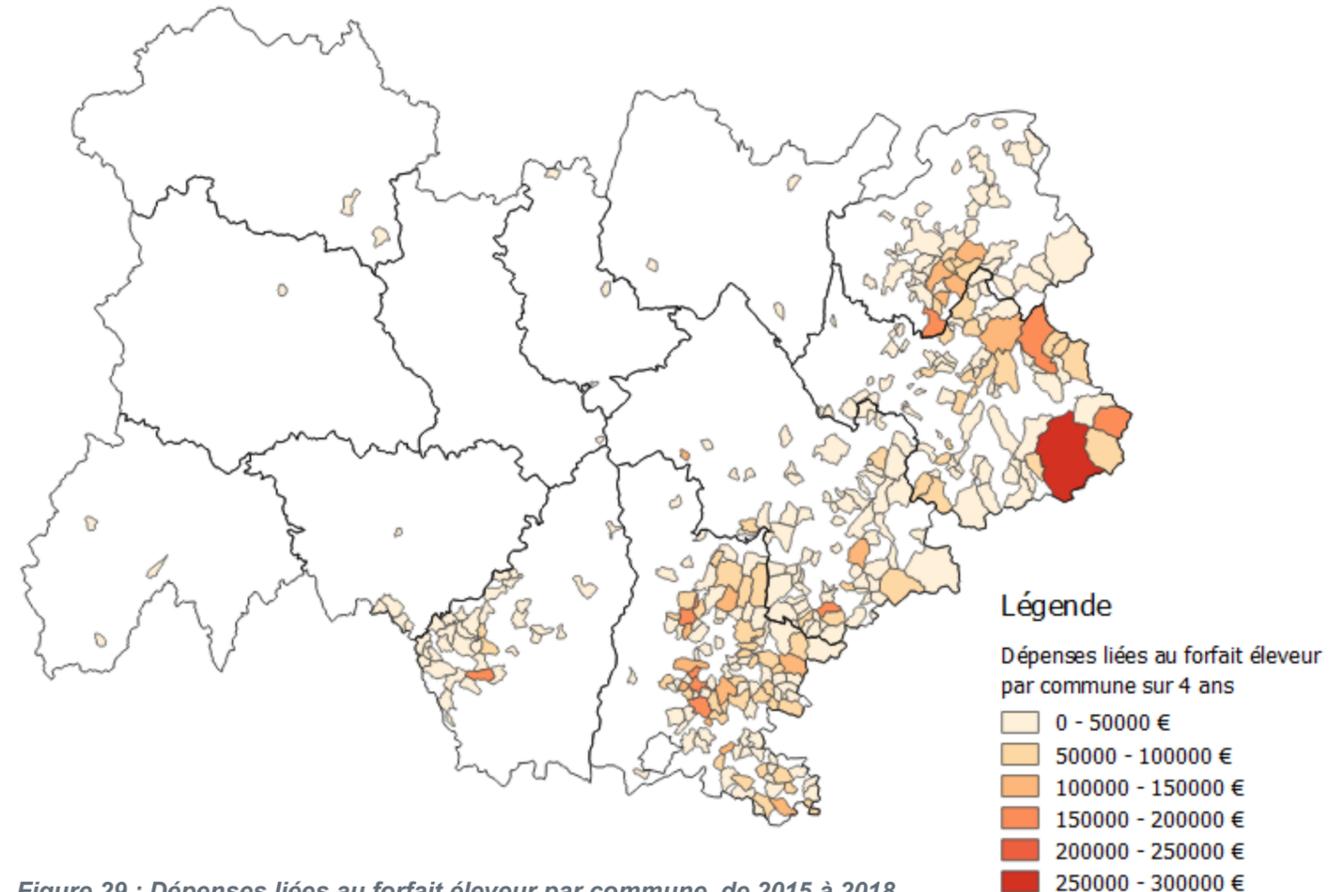


Figure 29 : Dépenses liées au forfait éleveur par commune, de 2015 à 2018

DES INVESTISSEMENTS MATÉRIELS EN HAUSSE EN FIN DE PÉRIODE

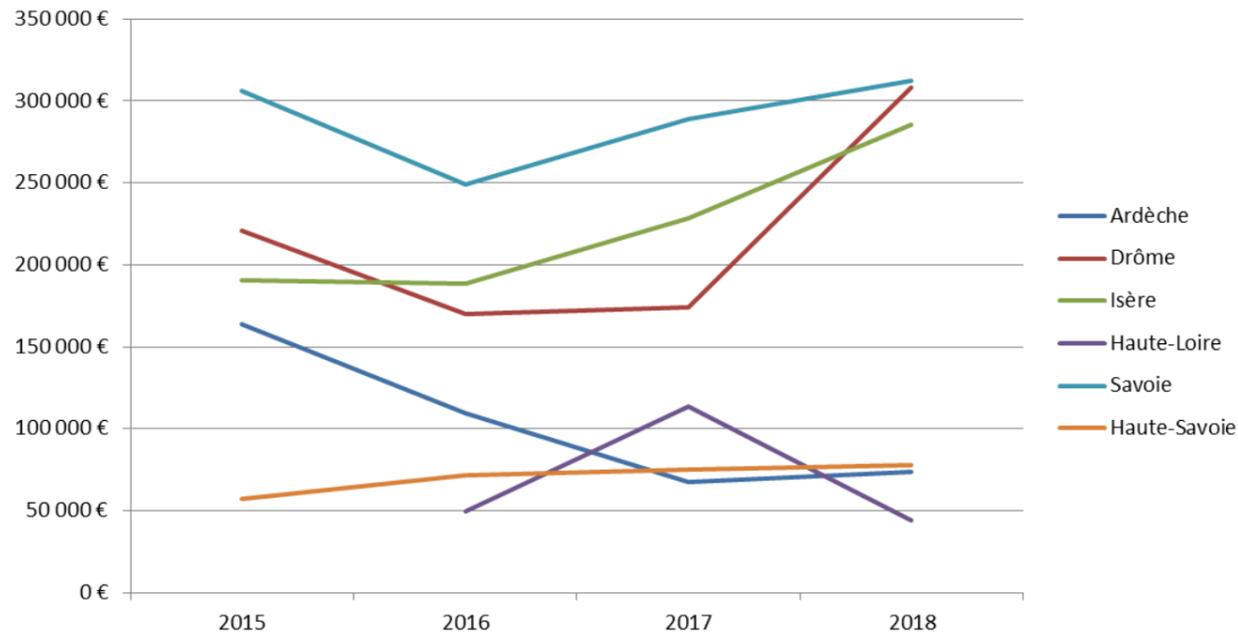


Figure 30 : Evolution des investissements matériels par département, de 2015 à 2018

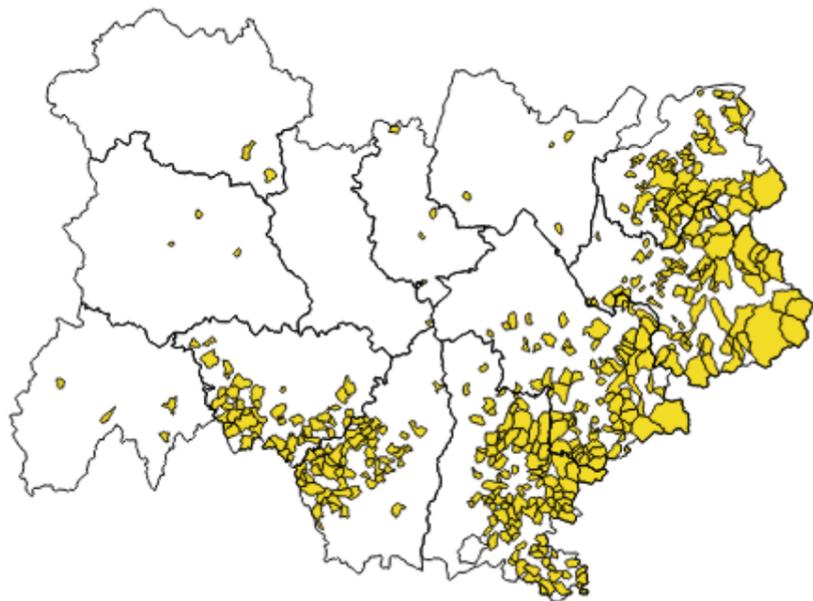


Figure 31 : Communes concernées par des investissements matériels, de 2015 à 2018

Investissements matériels : achat de matériel entrant dans la réalisation de parcs électrifiés fixes ou mobiles, systèmes d'électrification et appareils de contrôle.

NB : les logements ne sont pas financés par ces dispositifs

Bien que des investissements matériels aient été faits sur de nombreuses communes, ce sont les 3 départements les plus impactés par la prédation qui ont le plus investi dans du matériel, de clôture principalement. Nombreux sont les alpages ayant des parcs de nuit et des parcs d'appui au gardiennage.

DES CHIENS NOMBREUX EN SAVOIE ET EN DRÔME

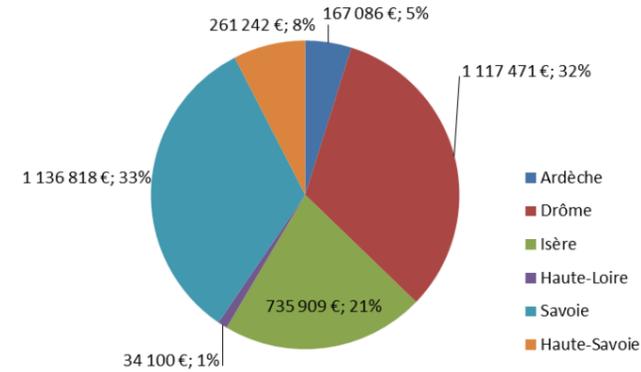


Figure 32 : Répartition des aides aux chiens de protection selon les départements, de 2015 à 2018

Plusieurs postes de dépenses ont été agrégés dans l'option chiens de protection. La stérilisation, les tests de comportement et les appuis techniques ne représentent que 3% des dépenses, le reste étant alloué surtout à l'entretien des chiens (alimentation, vaccins) et pour 7% à l'achat de chien.

Il est vrai que les éleveurs demandant une aide pour des chiens de protection sont nombreux et pas uniquement cantonnés aux Alpes. En revanche, l'analyse des montants engagés concentre la problématique sur les départements alpins.

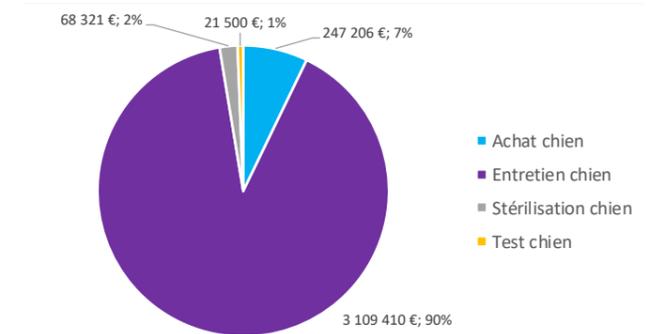
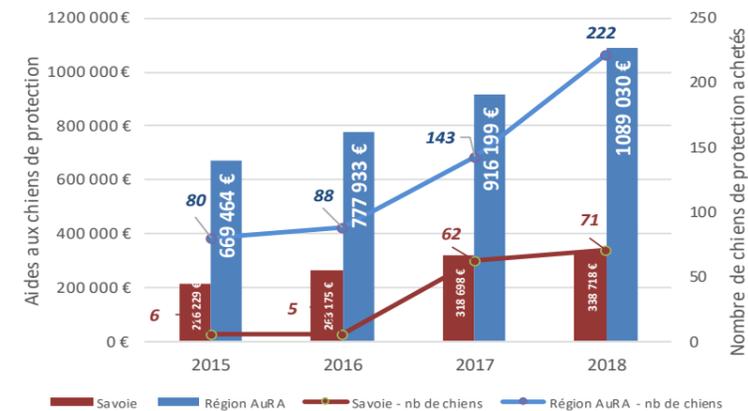


Figure 33 : Répartition des postes au sein de l'option chiens de protection, de 2015 à 2018



En Savoie, comme en région AuRA, une augmentation constante du nombre de chiens financés depuis 2015.

Figure 34 : Evolution des dépenses d'aides aux chiens de protection et du nombre de chiens de protection achetés, de 2015 à 2018

Chiens achetés et subventionnés (80%) par la mesure 7.62							
	Ardèche	Drôme	Isère	Haute-Loire	Savoie	Haute-Savoie	AURA
2015	3	38	28	-	6	5	80
2016	1	41	33	-	50	8	133
2017	2	37	24	2	62	16	143
2018	5	87	40	2	71	17	222
total	11	203	125	4	189	46	578

Tableau 8 : Bilan du nombre de chiens achetés et subventionnés de 2015 à 2018

Certains éleveurs ne demandent pas d'aides pour l'achat de leur(s) chien(s) de protection, des chiens naissent au sein de l'exploitation ... ainsi ces chiffres ne reflètent donc pas le nombre réel de chiens de protection présents sur les territoires.

SOURCES :**DONNEES DÉMOGRAPHIQUES LOUPS**

Données démographiques par ZPP extraites des **BULLETINS INFO-LOUP DE L'ONCFS ET DES FLASH INFOS** : présence du loup sur les communes

Les données de présence occasionnelle ou avérée ont été extraites sur le site de l'ONCFS.

Limites : les données de ZPP ont été numérisées et compilées par les techniciens pastoraux en l'absence d'un fichier accessible. Des lacunes dans les données existent concernant les Effectifs Minimum Retenus.

ATTAQUES SUR LES TROUPEAUX DOMESTIQUES :

Données anonymes fournies par la **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL) AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**.

Issues de la base de données nationale Géoloup référençant les attaques constatées ayant donné lieu à indemnisation.

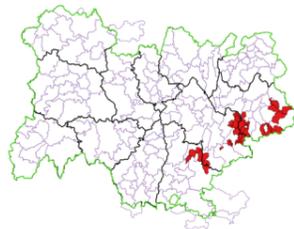
Limites : pour l'année 2014, information manquante concernant la souscription de mesures de protection sur le troupeau attaqué, et le dérochement ou non du troupeau.

Les données de géolocalisation ne concernent qu'une partie des données et n'ont pas été exploitées dans cette première analyse.

MOYENS DE PROTECTION :

Données anonymes fournies par l'**AGENCE DE SERVICES DE PAIEMENT** qui a fourni un fichier 323C1 et un fichier 7.62. La fusion des deux fichiers n'a pas été possible dans cette première analyse. **LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT (DRAAF) AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** a fourni les données de Cercle 1 et 2 de 2013 à 2018.

Limites : les données fournies sont exactes mais non exhaustives. Les détails financiers n'ont été fournis que pour la période 2015-2018.

MÉTHODES ET OUTILS :**Echelles spatiales :****Echelle temporelle :**

Depuis le retour du loup sur la région

1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018



Avec le soutien financier de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Conseil Départemental de Savoie :

